

Colocation HLM : Comment éviter les pièges ?

La loi ELAN permet désormais aux bailleurs sociaux de conclure des contrats de colocation au profit des personnes qui en font la demande. Depuis l'attribution du logement jusqu'à la résiliation du bail, le bailleur va être confronté à des difficultés de gestion dont les conséquences pratiques pourraient être préjudiciables.

L'objectif de cette formation est de permettre aux bailleurs de maîtriser les différents outils de la pratique de la colocation et d'anticiper les problèmes auxquels ils seront confrontés.

Contact & Inscriptions

Tél. : 01 42 29 57 50

inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique

François Martinelli

fmartinelli@habitat-social.com

Durée
3 heures

Mode d'organisation :
À distance

SATISFACTION 90%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Personnels et responsables en charge de la rédaction des baux d'habitation, personnels en charge de la signature des baux, Responsables de gestion locative

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports sur les dispositions législatives et réglementaires et leurs applications opérationnelles avec illustration de cas réels et concrets.

Echanges sur les conséquences pratiques et à partir des questions des participants. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif : 400€ HT (TVA 20%)

sont inclus : les supports pédagogiques

Inscriptions multiples : remise de 10% sur le 2ème inscrit et suivants (du même organisme).

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Objectifs pédagogiques

- Connaître la différence entre colocation et cotitularité.
- Identifier les personnes éligibles et les conditions d'attribution
- Connaître les règles et les pratiques relatives de la rédaction, la gestion à la résiliation du contrat de colocation.

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

- Différence entre colocation et cotitularité
- Les personnes éligibles à la colocation
- Le traitement de la demande de colocation et les pouvoirs de la CALEOL en matière d'attribution : **choix du bailleur ou obligation ?**
- La rédaction des contrats de colocation et du règlement de jouissance des parties communes
- Les clauses relatives aux charges et au contrat d'assurances
- Le congé donné par un colocataire et ses effets
- La modification de situation familiale des colocataires et ses conséquences sur le bail
- La résiliation du bail d'un colocataire pour impayés et/ou troubles de voisinage

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Nos prochaines sessions

12/10/2026 au 12/10/2026

